

ASSOCIATION CANADIENNE PAIEMENTS

RÈGLE 13 DU STPGV

DÉFAUT ET AVIS DE SUSPENSION

STPGV Règle 13, décembre 1998: révisée octobre 2000, le 1 mars 2010, le 22 novembre 2016 et le 5 août 2020.



PAYMENTS PAIEMENTS
CANADA CANADA

DÉFAUT ET AVIS DE SUSPENSION

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	1
AVIS DE DÉFAUT	1
AVIS DE SUSPENSION ÉMIS EN COURS DE CYCLE.....	1
AVIS DE SUSPENSION HORS CYCLE	1
OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS	1
MESSAGES DE PAIEMENT	1

DÉFAUT ET AVIS DE SUSPENSION

RÉSUMÉ	13.1	La présente Règle énonce les exigences de notification relatives à la mise en œuvre des articles 56 à 63 du Règlement administratif du STPGV.
AVIS DE DÉFAUT	13.2	L'avis de défaut d'un participant est donné par téléphone par la Banque du Canada au président, dès que la Banque du Canada est mise au courant du défaut. Dès réception d'un tel avis de la Banque du Canada, le président avise immédiatement tous les participants du défaut.
AVIS DE SUSPENSION ÉMIS EN COURS DE CYCLE	13.3	Si, au titre du paragraphe 62(1) du Règlement administratif du STPGV, il est décidé de suspendre la participation d'un participant, le président : (a) procède à la suspension dès que possible pendant le cycle du STPGV au cours duquel la décision est prise; (b) en avise tous les participants.
AVIS DE SUSPENSION HORS CYCLE	13.4	Si, au titre du paragraphe 63(1) du Règlement administratif du STPGV, il est décidé de suspendre le statut d'un participant, le président : (a) procède à la suspension dès que possible avant le début du cycle du STPGV suivant; (b) en avise tous les participants.
OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS	13.5	À la réception d'un avis prévu aux articles 13.2, 13.3 ou 13.4 ci-dessus, chaque participant est responsable d'aviser tout membre de sa propre organisation qui doit l'être.
MESSAGES DE PAIEMENT	13.6	À compter du moment où un participant est suspendu en application de l'article 13.3 ci-dessus, si un paiement qui a été envoyé par ce participant ou à celui-ci n'a pas encore subi les contrôles de limitation du risque obligatoires, son statut passe à « débit prévu » ou à « crédit prévu », et il est suspendu pour le cycle courant.

